Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260420-DELIB_2026_46-DE

# MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation et d'affichage*
13 Avril 2026

L'An deux mille vingt six
Le 20 avril à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

*Nombre de conseillers*

| | |
|---|---|
| En exercice | 27 |
| Présents | 23 |
| Votants | 27 |

**Etaient présents** :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Olivier MORVAN, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL

**Absents excusés** :
Cécile Cormery-Rucklin qui a donné procuration à Pascal Prigent.
Patrick Durvicq qui a donné procuration à Ludovic Raullin
Mickaël Poitou qui a donné procuration à Gilles Morvan
Fanny Galland qui a donné procuration à Céline Houberdon

**Assistait également au Conseil Municipal** Monsieur Yves Malhomme Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Conseiller aux décideurs locaux.
**Secrétaire de séance** : Matthieu Applincourt a été élu Secrétaire de séance.

**DCM 2026-46**
Objet :

**AFFAIRES FINANCIERES**

Convention d'occupation temporaire d'un bien non-bâti

Madame le Maire informe les membres de la commission que la société ESSET PROPERTY MANAGEMENT (s'occupant de la gestion du domaine SNCF) propose le renouvellement d'une convention d'occupation.
SNCF RESEAU a accordé, le 28 septembre 2017, une convention d'occupation temporaire pour une durée de 8 ans pour la mise à disposition d'un bien non bâti appartenant à l'Etat et lui étant attribué, d'une superficie d'environ 170 m², situé sur la commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H. (Droit de passage le long de la voie ferrée.)
La convention est arrivée à échéance le 31/12/2025. Ce bien est mis à disposition pour y exercer l'activité suivante : Chemin piéton permettant l'accès à la passerelle établie au PK 721+630 de la ligne SAVENAY à LANDERNEAU.

Par conséquent, la société SNCF Immobilier propose de poursuivre l'occupation via la signature d'un nouveau contrat d'une durée de 5 ANS aux conditions suivantes :
- Durée : 5 ANS.
- Montant de la redevance HT/AN : 40,00 Euros.
- Forfait impôts et taxes HT/AN : 4,00 Euros.
- Frais de dossier et de gestion HT : 500,00 Euros à régler à la signature de la convention.

Sur avis favorable de la commission Finances et Personnel du 08/04/2026, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 20 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Matthieu Applincourt

Le Maire,
Mary Coxall-Philippe